

**S
O
L
I
D
A
I
R
E
S
L
E
M
A
N**

FRAGMENTER, DESOSSER

VIDER, ISOLER

**La machine administrative à broyer
le réseau et les missions OP-CO
continue son œuvre .**

Dernier forfait :

**Acter la fermeture des bureaux de
Moulins et du Puy en Velay au
prochain**

CTSD du 27 Juin 2017.

**Et pour les services qui tiennent
encore debout : entre la perte du
contact avec les flux pour les CO et le
brouillage sécuritaire pour les SURV,
l'avenir ne s'annonce pas serein.**

Restons SOLIDAIRES et mobilisés

Directeur de la publication : Stephan PIOTR

Mail : solidaires.leman@gmail.com

Notre site internet : <http://www.solidaires-douanes.org/>

PSD V2.0

Le PSD, Projet Stratégique Douanier, les douaniers n'en ont pas voulu, mais comme l'administration doit rendre des emplois elle va s'y prendre autrement. C'est ainsi que l'on est passé au PSD version 2, le PSD par « **Pourrissement de la Situation en Douane** ».

Comment ?

➤ On utilise les outils fournis par le CDU, comme le Dédouanement Centralisé National (DCN), qui permet à un opérateur d'envoyer toutes ses déclarations d'import/export sur un seul bureau quel que soit le lieu de présentation.

➤ On crée des services à compétence nationale, comme le SGC (Service Grands Comptes) et ses 4 centres d'expertises (CE) de l'Isle d'Abeau, Nantes, Rouen, Toulouse.

Que se passe-t'il ?

➤ Dans les « petits » bureaux :

Petit à petit, le nombre de déclarations apparaissant sur l'écran de veille Delta **diminue**, au fur et à mesure de la bascule des sociétés en DCN.

Le « petit » bureau se retrouve à attendre que le bureau de déclaration (CE ou autre) lui prescrive un contrôle sur une marchandise qui arrive dans un lieu de présentation de son ressort.

Il va sans dire que la perte d'initiative résultant du DCN est source de souffrance pour les agents. Et lorsque les résultats ne seront pas au rendez-vous, car le CE n'aura pas réussi à faire un ciblage pertinent, que pensez-vous que l'on dira au « petit » bureau ?

➤ Dans les centres d'expertise :

Petit à petit, le nombre de déclarations apparaissant sur l'écran de veille Delta **augmente**, au fur et à mesure de la bascule des sociétés en DCN.

Le CE se retrouve submergé par un flux de déclarations.

Les délais de traitement s'allongent. On avait pourtant vendu le SGC et ses centres d'expertise aux grands groupes en leur promettant un traitement « aux petits oignons »... Comment ça, tout cela n'était donc qu'une légende ?

Le CE se retrouve à devoir faire du ciblage sur des flux inconnus, que le « petit » bureau, lui, connaissait parfaitement. Le CE va donc se retrouver à prescrire à l'aveuglette des contrôles au « petit » bureau.

Et les agents dans tout ça ?

La méthode PSD version 1 comptait sur l'assentiment des agents pour s'auto-sacrifier, quitter son petit bureau pour la grande ville. Ça n'a pas marché.

La méthode PSD version 2 par « Pourrissement de la Situation en Douane » consiste à transférer la charge de travail.

Mais la souffrance professionnelle, elle, ne se compense pas. Elle s'additionne : **surcharge de travail pour les uns et perte de sens et d'initiative pour les autres.**

Et lorsque le transfert de la charge de travail sera terminé, que fera-t'on des agents des « petits »

bureaux ? Le but final de la réforme est d'**économiser des emplois**. Quand bien même tous les agents des petites structures accepteraient de partir en région parisienne ou vers les grands centres, il n'y aurait pas assez de place pour tout le monde.



Et après ?

Différents cas de figures sont possibles :

1. Étalement de la réforme dans le temps, avec la poursuite d'une lente altération de la situation. Lorsqu'un bureau, au fur et à

mesure des départs naturels (retraite, mutation, promotion...) descend en-dessous d'une « taille critique », on le ferme.

2. Reclassement des agents dans d'autres administrations. Ah ah ah, la bonne blague ! Il n'y a qu'à voir le succès que rencontrent nos collègues d'Auvergne dans leurs demandes de détachement ! Les autres administrations ont leurs propres suppressions d'emploi à gérer. Soulignons au passage la naïveté de certains syndicats qui découvrent maintenant que l'accord entre la douane et les impôts (qui prévoit que lorsque la dernière structure douanière d'un département disparaît, les agents sont reclassés à la DGFIP) n'est pas

juridiquement contraignant.

3. Disparition de la douane. Les agents de la surveillance deviennent des supplétifs des forces de l'ordre et les agents OP/CO basculent aux impôts. Waouh, le rêve, plus de problème de reclassement ! Non, c'est une blague, juste une pure provocation de la part du rédacteur de cet article.

L'avenir nous dira quelle est l'option choisie, en fonction des choix politiques du nouveau gouvernement, et aussi en fonction des résultats de l'expérience menée dans le « laboratoire à ciel ouvert » que constitue la direction régionale d'Auvergne, en cours de démantèlement.

De la politique (aveugle) du chiffre...

Il semblerait que le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen donne lieu à une course effrénée au nombre de refus d'admission (446), entre les services des Douanes et la Police aux Frontières (localement, à tout le moins). En effet, il a semblé inconfortable (voire impossible) au chef divisionnaire de l'Ain d'expliquer au Préfet de quelle manière travaillait les agents des douanes (*avec discernement*) pour justifier l'écart flagrant entre les chiffres présentés en réunion préfectorale par la PAF et la Douane. La notion de dangerosité pour la sûreté nationale d'un diplomate d'une mission permanente traversant la frontière avec une carte de légitimation suisse, ou d'une grand-mère à la retraite allant faire ses courses avec son seul titre de séjour, ne doit sembler-t-il pas incomber à l'esprit critique des collègues sur le terrain (" *on ne vous demande pas de réfléchir !*"), mais davantage au besoin de soutenir la comparaison avec les chiffres émanant des policiers. Il est donc régulièrement rappelé aux agents de faire remonter ces

statistiques lorsqu'elles n'apparaissent pas assez flatteuses. Et tous les moyens sont bons

Il convient donc de faire de la communication auprès du grand public, qui se sent rassuré en prenant connaissance des chiffres des non-admis sur le territoire (les considérant sans doute comme autant de

« Une course effrénée aux nombres de refus d'admission (446) »

terroristes interceptés).

Et gare à ceux qui tenteraient de faire preuve de discernement, ce qui a toujours caractérisé le travail du douanier (surtout en frontière suisse).



L'infantilisation va même jusqu'à effectuer des contrôles d'exécution, prenant la forme d'interrogations orales sur le lieu de contrôle (oui, comme à l'école), avec bons et mauvais points distribués... mais pour rendre le tout un peu plus incongru, au milieu des usagers et des personnels franchissant le point de passage... sous leurs regards parfois médusés !

Il semblerait qu'une partie de la hiérarchie revienne dangereusement vers des pratiques managériales d'un autre temps : visas

intempestifs, défiance affichée vis à vis de la compétence des agents et de leur professionnalisme, interprétation très locale des réglementations contentieuses.

mauvais) indicateur BEAT (Bien Être Au Travail) à cause de certains chefs de service de plus en plus portés à la facilité de diriger sans ménagement (et sans réel management).

Tout cela constitue évidemment (un fort

CHS-CT

Depuis 2011, ce que nous appelions le CHS et devenu CHS-CT, pour Conditions de Travail. Cela a pris plusieurs années avant que l'administration n'intègre cette notion de "CT". A présent, l'idée de contribuer à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie au travail, ce qui est différent, semble à peu près acquise, bien que parfois il faille rappeler que les membres du comité ne se bornent pas à prendre en compte l'Hygiène et la Sécurité sur nos lieux d'activité professionnelle, ou à voter la mise en place de formations.

Sous le terme "conditions de travail", il faut effectivement aussi et surtout entendre l'idée de **"défense" de nos conditions d'exercice**. Et cela prend tout son sens lorsque par exemple des collègues "restructurés" doivent changer de mission (parce qu'à force de ne pas remplacer les départs en retraite, l'administration n'a pas fait en sorte que leurs services aient les effectifs suffisants pour continuer à tourner), et que ce changement s'impose à eux s'ils souhaitent rester implantés là où ils ont décidé de vivre, avec l'inquiétude de devoir changer complètement de métier sans pourtant l'avoir voulu.

Ou le cas de collègues obligés de faire plus de kilomètres (voire passer à contre-coeur une nuitée sur leur lieu de contrôle) pour assurer leur mission car au détour d'une énième réforme, leur périmètre de contrôle se serait considérablement élargi. Sans parler de celles et ceux qui doivent carrément changer de région et donc de vie, ayant pour cause la fermeture de toutes les structures alentour. Cf. le cas de l'Auvergne, zone sinistrée pour la Douane (bientôt Picardie et

Basse Normandie).

Voilà le genre de situations qui se présente à nous lorsque l'on siège au CHSCT. Car contrairement à ce que certains hiérarques disent, non la mobilité ce n'est pas super. Ou alors si, c'est super quand on l'a voulue, quand on a signé pour ça (mon grade et ma fonction me font changer de poste tous les 3 ou 4 ans, je le sais d'avance) et quand on a la paie qui va avec (je m'en sors mieux pour déménager tous les 3 ans avec 10 ou 15000 euros qu'avec 1800).



Car en termes de préservation ou d'amélioration des conditions de travail, les situations décrites ci-dessus riment plutôt, pour les collègues concernés, avec anxiété et problèmes de sommeil qui rejaillissent au travail, avec inquiétude sur l'avenir (vais-je arriver à m'adapter à ce nouveau métier alors que depuis 20 ans je faisais complètement autre chose, que j'aimais et faisais bien?) ou avec l'augmentation de la prise de risque sur la route (puisqu'on me demande à présent de parcourir toute la région pour remplir mes indicateurs de performance).

Avec tout ce qui est en cours de transformation dans notre administration, il n'est plus possible de douter que depuis environ 6 ans, **le CHSCT, au même titre qu'une CAPL Recours ou un Comité Technique, soit réellement devenu un lieu de lutte syndicale.**

Frais de déplacement: à votre bon cœur M'ssieurs Dames !

Face au battage autour de l'organisation du tournoi international de ski à Morzine, beaucoup d'entre nous restent interloqués par le coût de cette grand messe qui profite essentiellement à l'« élite » invitée.

Tant d'argent dépensé sur 3 jours paraît indécent quand on voit les luttes ridiculement mesquines auxquelles doivent se livrer les agents pour faire valoir leur droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Ainsi, un agent qui va en formation à Tourcoing se voit rembourser un demi-taux le soir sous prétexte qu'il peut commander un repas froid. Il fallait déjà être motivé pour aller à Tourcoing. Maintenant, il faut prévoir une prescription médicale d'anxiolytique en prime pour les agents enfermés dans leur chambre à la résidence de l'END en face de leur sandwich du soir.

Récemment, un agent en poste à Annecy convoqué à une formation sur 2 jours consécutifs à Lyon a eu la surprise de se voir refuser le paiement de la nuitée et du repas du soir.

Par contre l'administration lui propose la seule prise en charge de 2 billets de train aller-retour sur 2 jours consécutifs

Ce qui faisait approximativement 5 heures de

trajet par jour.

Faire 2 allers-retours pour 2 jours consécutifs de formation au même endroit semble absurde d'un point de vue comptable.

Le différentiel de coût entre l'hôtel et l'aller-retour en train est minime.

Et accessoirement, il est préférable d'arriver en formation frais et dispos plutôt qu'épuisé par des levers répétés à 5h du matin et de longs trajets.

S'il est parfaitement normal que l'administration traque tous les abus possibles, et essaie d'avoir la gestion la plus rigoureuse possible de ses budgets, il est par contre aberrant qu'elle cherche à faire des économies de bout de chandelle sur le dos des agents.

Le fait de demander une nuitée d'hôtel entre 2 jours de formation lorsqu'on se trouve à 150 km de sa résidence administrative et familiale ne constitue pas un abus!

Finalement, après réclamation de l'agent, le remboursement de la nuitée et du repas du soir lui a été accordé.

Mais que de tractations et d'énergie pour le remboursement de déplacements banals, récurrents et liés à l'exercice des activités professionnelles les plus basiques.



Déni de record...

Petit rappel : 1984 création de la Direction Régionale du Léman, 33 ans plus tard **la plus grosse saisie** de la DR est réalisée. (Le record appartenait à la BSI d'Annemasse avec 78kg d'herbe)

Le 17 mars dernier, les collègues de la BSI de St Julien (Motocyclistes et Piétons) ont réalisé une magnifique saisie de

474kg de résine de cannabis en collaboration avec la DOD de Lyon.

Aussitôt avertie de ce contentieux, tout le gratin de la hiérarchie a convergé vers la BSI de St Julien, normal on va dire, on connaît le film...

Notons également que le nouveau DG à invité à Morzine l'escouade pour les féliciter.

Les collègues ont apprécié cette entrevue tout comme l'attention du chef d'échelon DOD de Lyon qui a su, naturellement, reconnaître le travail des agents et entretenir les bonnes relations autour du verre de l'amitié !

En revanche, localement on ne peut que déplorer une baisse de la reconnaissance managériale qui semble à ce jour aux abonnés absents...

Promotion de la légion d'honneur pour nos anciens cadres :

Cette année à la lecture du JO de promotion de Pâques pour la légion d'honneur on pouvait apercevoir 3 promus (pas inconnus) :

Mme Bernert Sophie, cheffe de bureau à la direction générale des douanes et droits indirects ; 27 ans de services.

M. Balzamo Jean-Paul, responsable d'une sous-direction à la direction générale des douanes et droits indirects ; 36 ans de services

M. Martinez Denis, chef d'une direction régionale des douanes ; 35 ans de services.

Petit rappel chronologique :

Madame Bernert était cheffe div' de l'Ain, et a mis en oeuvre la fermeture du CRD de Divonne et de la division de Gex.

Monsieur Balzamo a fermé les CRD de Thonon les Bains, Bellegarde et Oyonnax ainsi que les BSE de Chatel, Veigy et Preussin.

Et enfin Monsieur Martinez a scellé le compte du Bureau de Pont d'Ain, de la RR d'Annecy, ainsi

Pour finir

Recours en notation : Nous vous rappelons que SOLIDAIRES a rédigé un guide de l'évaluation. Vous pouvez [cliquez ici](#) pour le retrouver et trouvez des informations notamment si vous souhaitez effectuer un recours en notation.

Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ résidence : _____ Spécialité : _____
Je déclare adhérer à SOLIDAIRES Douanes à _____ le _____
Signature : _____

Catégorie C : ACP2 Stagiaire : 31€, ACP2 64€, ACP1 70€. Catégorie B : C2 Stagiaire : 43,5€ , C2 87€, C1 98€, CP 101 €. Catégorie A : Du 1er au 7ème échelon 129€, du 8ème au 12ème échelon 139€, IR3 189€ , au-dessus nous consulter.

La cotisation des agents à temps partiel est calculée, affecté du coefficient de temps partiel.

Déduction fiscale de 66% du montant de la cotisation ou crédit d'impôt équivalent si vous êtes non imposable.

Contact section SOLIDAIRES LEMAN : Cécile HANSEN BSE de BELLEGARDE, Stephan PIOTR BSI de St JULIEN, Rémy DELISLE BSI de BOURG en BRESSE, Thomas HAMON BSE de ST JULIEN

que des BSI d'Annemasse et de Gex.

Donc pour résumer entre les deux derniers directeurs nous avons perdu des centaines d'emplois ainsi que 13 services.

Les distinguer ? Pourquoi ?



A part obéir le doigt sur la couture et poursuivre la destruction des emplois, des structures et déplacer des familles entières, **qu'ont ils réalisé d'exceptionnel ?**

Ce que l'on trouve choquant c'est que bon nombre de nos collègues

ACP1 (par exemple) arrivent aussi à 36 ans de services et partent souvent sans la médaille des douanes ni une LA de contrôleur (m'enfin la barrette c'est juste pour la gloire car c'est pas 8 points d'indice de plus qui vont changer une pension!!)

Il y a manifestement plusieurs niveaux de reconnaissance des bons et loyaux services! Ce n'est pas une découverte mais plutôt un pavé de plus dans la mare du ressentiment et du rejet de cette caste de privilégiés.